

# LEÇON 7: L'Interface

Le sujet de l'interface juridictionnelle est une conséquence inévitable d'une civilisation immature et en évolution, et cette simple leçon ne peut qu'effleurer la surface de ce sujet complexe. Pour cette raison, cette leçon se limitera à expliquer, dans les termes les plus simples, ce que cette interface est **censée être**. Malheureusement, cette interface est devenue chargée de toutes sortes de manigances juridiques et de fraudes, dont certaines seront explorées dans la LEÇON 10.

Commençons par une définition.

## **interface**

1. A ne surface formant une frontière commune entre des régions, des corps, des substances ou des phases
2. Un point auquel des systèmes indépendants ou des groupes divers interagissent
3. Une frontière ou une interconnexion commune entre des systèmes, des équipements, des concepts ou des personnes
4. Quelque chose qui permet à des systèmes séparés et parfois incompatibles de se coordonner ou de communiquer

Cette interface est d'une importance particulière et mérite d'être clairement comprise. Il y a une barrière, ou un **barreau** qui sépare la juridiction artificielle de la mer de la juridiction artificielle de la terre, de la même manière qu'une bande de plage de sable sépare la mer naturelle de la terre naturelle, mais en même temps, elle est partagée par les deux. Une autre comparaison peut être faite avec celle de la passerelle d'un navire qui relie le navire à la terre. Dans les juridictions artificielles, ce barreau ou interface doit être correctement manipulée car elle est analogue au voile entre la vie et la mort. C'est le soi-disant **voile corporatif**.

Les hommes et femmes légitimes sont liées à la vie et à la réalité physique, mais les personnes légales ne le sont pas, de sorte que les hommes et femmes légitimes sont **biologiquement vivantes** et les personnes légales sont **métaphoriquement mortes**.

Du côté terrestre du barreau, on trouve des gens vivant qui respirent, et du côté marin du barreau, des personnalités corporatives mortes, non vivantes. Le graphique de la LEÇON 2 montre ce barreau comme un séparateur entre le naturel et l'artificiel. Ce barreau est l'interface entre le légitime et le légal. Comme vous l'avez appris dans la LEÇON 4, ce qui est légitime et de la terre maintient la souveraineté et le contrôle absolu de ce qui est légal et de la mer. Et tel est ainsi que cela devrait être, mais comme vous le verrez dans la LEÇON 10, l'humanité a abusé et négligé cette interface au point d'inverser presque entièrement son propre déroulement hiérarchique d'autorité, la juridiction de

la mer agissant maintenant de manière inappropriée comme un contrôle illégitime de la juridiction de la terre. Il y a des problèmes similaires avec la juridiction de l'air.

*Remarque: Le mot - barreau - vient de l'Association du Barreau. Un barreau est une association professionnelle d'avocats généralement organisée dans les pays suivant les types de jurisprudence anglo-américaine. Le mot barreau est dérivée de la vieille coutume anglaise / européenne d'utiliser une balustrade physique (une barre en bois) pour séparer la zone dans laquelle les affaires judiciaires sont effectuées de la zone de visualisation pour le grand public. [Wikipedia - Barreau](#)*

Actuellement, le monarque britannique et le gouvernement du temple papal de Westminster sont les gardiens et les exécuteurs de cette interface juridictionnelle ou de ce barreau. Leur responsabilité et leur devoir est d'agir en tant que fiduciaires de notre peuple légitime lorsque nous nous aventurons au-dessus du **barreau**. Ils sont tenus de protéger notre Trust National, qui comprend nos droits naturels et inaliénables et de nous aider et nous assister en haute mer et sur les voies navigables intérieures (la juridiction internationale de la mer) et la juridiction mondiale de l'air (commerce) à perpétuité.

Malheureusement, et au détriment de tout le monde, ils ont commis une violation flagrante contre les personnes vivantes du sol et de la terre, et ont arbitrairement essayé de redéfinir les hommes et femmes vivantes de ces juridictions comme des propriétés mobilières leur appartenant ainsi qu'à leurs sociétés commerciales et ils se sont échappés de cette fraude pendant de nombreuses années sans être détecté.

Tout cela a été fait intentionnellement via une manipulation illégale du barreau - l'interface entre les hommes et femmes légitimes et les personnes légales, et leur identification erronée délibérée de l'un pour l'autre, afin d'éviter les obligations conventionnelles et contractuelles.

Pour l'instant, sachez que lorsque nous, les hommes et femmes légitimes, traversons l'interface et entrons dans la juridiction internationale de la mer ou dans la juridiction mondiale de l'air et du commerce, et donc, fonctionnons en tant que personnes légales à titre temporaire, nous avons droit à un sauf-conduit. Personne ne sait si les gardiens du barreau honoreront leurs engagements envers vous ou non. Dans l'état actuel des choses, ils continuent à échouer lamentablement à honorer cet engagement. À tout moment, vous devez rester conscient de l'interface entre vos droits légitimes et le juridique légal, et aussi savoir qui vous êtes par rapport à cette interface.

À suivre dans la LEÇON 10.

Cette courte présentation de diapositives (PDF) illustre d'avantage l'interface juridictionnelle:  
[LECON-7-INTERFACE.pdf](#)

---

Revision #1

Created 22 February 2025 00:40:36 by Bee

Updated 22 February 2025 00:40:36 by Bee